

## PRADO, LE SERVICE DE RETOUR À DOMICILE APRÈS UNE HOSPITALISATION

C'est un service personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec mon accord, en lien avec elle et mon médecin généraliste/traitant, pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

### Comment en bénéficier ?

- 1/ Je reçois la visite d'un conseiller de l'Assurance Maladie** pendant mon hospitalisation :
  - ⊙ **je lui indique le nom du médecin généraliste/traitant** qui coordonnera mes soins, ainsi que celui de **l'infirmier(e)** et/ou du **masseur-kinésithérapeute** et du **pharmacien** qui me suivent habituellement. À défaut, je les choisis dans la liste des professionnels du département (le médecin généraliste/traitant peut m'aider dans ce choix).
  - ⊙ **Je complète le bulletin d'adhésion** à Prado.
- 2/ Le conseiller contacte mon médecin généraliste/traitant, l'infirmier(e) et/ou le masseur-kinésithérapeute** pour planifier avec chacun d'entre eux un premier rendez-vous. À la demande de l'équipe médicale, le conseiller informe également le pharmacien de ma sortie.

### Prado, un service

- ⊙ **sans engagement de ma part**, je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur mes remboursements.
- ⊙ **garantissant la totale confidentialité des données** me concernant, dans le respect du secret médical.



### L'Assurance Maladie en ligne

#### Sur ameli.fr :

- ⊙ Je me renseigne sur mes droits et mes démarches.
- ⊙ J'accède à de l'information santé : maux du quotidien, maladies chroniques, offres de prévention de l'Assurance Maladie.
- ⊙ Je me connecte à mon **compte ameli**.

#### Sur monespacesante.fr :

- ⊙ Je retrouve mes informations médicales avec 

Téléchargez gratuitement les applis ameli et Mon espace santé



Gram Studio graphique / Juin 2022 / 14-22 / © iStock



Je suis accompagné(e) après mon hospitalisation pour une intervention en chirurgie





## Je suis hospitalisé(e) en chirurgie

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi.

L'équipe médicale hospitalière peut, avec mon accord, décider de me faire bénéficier du service d'accompagnement Prado pour faciliter mon retour à la maison et être suivi(e) en lien avec mon médecin généraliste/traitant, par un(e) infirmier(e) et/ou un masseur-kinésithérapeute, mon pharmacien et par d'autres professionnels selon les besoins identifiés par l'équipe hospitalière.

**L'Assurance Maladie**, en lien avec les professionnels de santé, met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions.

## AVEC PRADO, JE BÉNÉFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Après l'accord de l'équipe médicale, le conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e).

### Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1/ informe le médecin généraliste/traitant** de mon adhésion à Prado et lui communique le nom des professionnels de santé que j'ai choisis,
- 2/ prend contact pour moi**, si nécessaire, avec **l'infirmier(e) et/ou le masseur-kinésithérapeute de mon choix** pour organiser le premier rendez-vous et s'assurer de sa réalisation,
- 3/ informe le pharmacien** de la date de ma sortie à la demande de l'équipe médicale,
- 4/ peut intervenir** pour mettre en place des aides à domicile (aide-ménagère, portage de repas) en lien avec le service social de l'établissement.

Le conseiller me contacte pour s'assurer de la bonne réalisation des premiers rendez-vous puis pour un bilan de satisfaction.

### Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs.

En dehors du service d'accompagnement, l'ensemble des professionnels de santé assure mon suivi habituel. Je prends contact avec eux pour toute question d'ordre médical.

### Le médecin généraliste/traitant

- ⊙ **me suit au quotidien**,
- ⊙ **adapte mon suivi et/ou mon traitement si besoin**,
- ⊙ **assure la coordination de mes soins** avec les autres professionnels de santé qui me soignent (infirmier(e), masseur-kinésithérapeute...).

### L'infirmier(e)

- ⊙ **assure la continuité des soins infirmiers postopératoires** prescrits par mon chirurgien : pansements, injections, ablation des fils de suture...
- ⊙ **évalue ma douleur et adapte mon traitement antalgique** en fonction du protocole établi par le médecin,
- ⊙ **peut prescrire ou renouveler** le matériel nécessaire à la réalisation des pansements,
- ⊙ **prévient la survenue de complications.**

### Le masseur-kinésithérapeute

- ⊙ à partir de la prescription médicale, **effectue un bilan et assure ma rééducation fonctionnelle** en adaptant son traitement à ma douleur et mes progrès,
- ⊙ **m'apprend les exercices à pratiquer** entre les séances pour garder tout le bénéfice de la rééducation et m'explique les progrès que je vais faire pour gagner en mobilité,
- ⊙ **me prescrit**, si nécessaire, attelles, cannes, bas de contention...
- ⊙ **me conseille sur les adaptations à prévoir** dans mon cadre de vie **et sur les activités physiques** que je peux pratiquer.

### L'infirmier(e), le masseur-kinésithérapeute

- ⊙ **sont en contact avec le médecin généraliste/traitant et mon chirurgien**,
- ⊙ **s'assurent de mon état de santé général**, restent attentifs à ma cicatrisation et répondent à mes questions.

### Le pharmacien

- ⊙ **délivre les médicaments** et les dispositifs qui me sont prescrits,
- ⊙ **m'accompagne dans le suivi** de mes traitements.